



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-85**

**Séance publique du**

**26 mai 2014**

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-45980-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ON N°487 SITUEE SUR LE CHEMIN DE BANON**

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Aliénations

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ACQUISITION DE LA PARCELLE ON N°487 SITUEE SUR LE CHEMIN DE BANON-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Association Diocésaine de l'Archidiocèse d'Aix en Provence et d'Arles souhaite céder à la Ville, la portion de voie dit «Chemin de Banon» qui traverse actuellement sa propriété cadastrée section ON n°405.

M. DUCROUX géomètre a étudié l'évolution du positionnement de la voie en fonction de divers photos et plans .

Nous constatons sur le plan annexé à la délibération qu'en 1975, les travaux d'élargissement de la rocade n'étaient pas encore réalisés et que le chemin de Banon avait accès directement sur la rocade. Il n'existait aucun passage sur la propriété de l'association.

Par contre en 2008 sur le plan, on peut constater que les travaux de construction de la déviation du chemin de banon ont bien été réalisés au travers de la propriété de l'Association.

De ce fait l'Association Diocésaine de l'Archidiocèse d'Aix en Provence et d'Arles, par mail en date du 31 mars 2014, a fait part de son souhait de céder la parcelle cadastrée section ON n°487 ( anciennement ON n°405), d'une surface de 388 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique à la Commune.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ON n°487,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2014-85 - ACQUISITION DE LA PARCELLE ON N°487 SITUEE SUR LE CHEMIN DE BANON-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

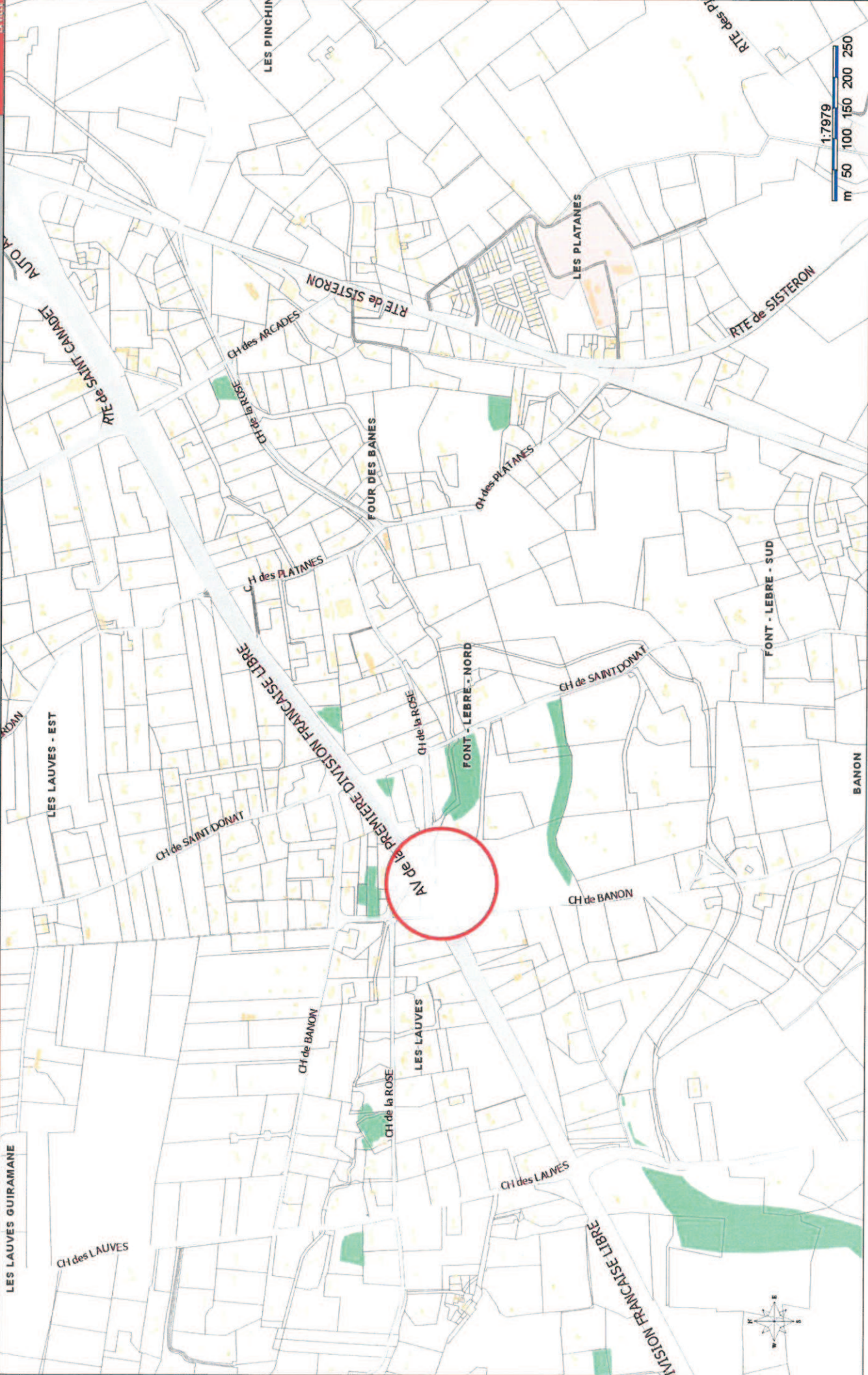
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

# PLAN DE SITUATION



**DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**  
-----  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : AIX EN PROVENCE (001)  
Section : ON  
Feuilles(s) : 000 ON 01  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Qualité du plan : P3 ou CP [10 cm]  
Date de l'édition : 13/02/2014  
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 10485R  
Document vérifié et numéroté le 13/02/2014

Par *Aix en Provence*  
*Beuve J. Granel*

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier  
10 avenue de la Cibie  
quartier Saint Jérôme  
13526 Aix en Provence Cedex 1  
Telephone : 04 42 37 54 57  
Fax : 04 42 37 53 88

cdif.aix-en-provence-1@dgif.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué  
sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie  
ci-jointe, dressé le ----- par -----  
géomètre à -----

Les propriétaires doivent avoir pris connaissance  
des informations inscrites au dos de la chemise 6463.

A -----, le -----

**Document vérifié et numéroté le 13/02/2014**

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **BILICKI D'HOMBRES OSMO**  
Successeurs de M. GOYON Roger  
Réf : **Géomètres Experts Fonciers DPLG**  
Le 16, Rue Neuve Sainte Catherine  
Bât. 1 - Appt 11  
13007 MARSEILLE

Tél. 04 91 542 542 - Fax 04 91 542 543

(1) Payer les montants dus. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une section cadastrale parcellaire au jour. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage cadastral, etc. (2) Personne agrée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du représentant qualifié de l'autorité compétente, etc. (3)



# ASSOCIATION DIOCESAINE DE L'ARCHIDIOCESE D'AIX - EN - PROVENCE ET D'ARLES

## SUPERPOSITION DU PLAN CADASTRAL ET DE LA PRISE DE VUE DE L'IGN DU 04 JUIN 1975

Références Cadastres  
Section ON - n° 405  
Lieu dit : Les Lauves

ECHELLE 1/2000



Michel DUCROUX - GEOMETRE-EXPERT DPLG  
Résidence Villa Betty - 3<sup>er</sup> Ter Chemin du Belvédère - 13101 AIX EN PROVENCE  
Tel : 04 42 21 47 50 Fax : 04 42 52 47 69  
REF : 10-008\_1 - le 20 Mars 2009



# ASSOCIATION DIOCESAINE DE L'ARCHIDIOCESE D'AIX - EN - PROVENCE ET D'ARLES

## SUPERPOSITION DU PLAN CADASTRAL ET DE LA PRISE DE VUE SATELLITE DE L'ANNÉE 2008

Références Cadastres

Section ON - n° 405

Lieudit : Les Lauves

ECHELLE 1/ 2000



Michel DJOROUX - GEOMETRE-EXPERT DPLG  
Résidence Villa Betty 13, rue Charles de Gaulle - 13100 AIX EN PROVENCE

Tel : 04 42 21 47 62 - Fax : 04 42 52 47 62



REF 109 008\_2 - le 20 Mars 2012